



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Sous-préfecture de Saint-Quentin

Saint-Quentin, le 04 JUIN 2018

Compte-rendu de la réunion du 24 mai 2018

de la Commission de Suivi de Site

de la société ARF à VENDEUIL

La réunion a été présidée par Madame Magali DAVERTON, Sous-Préfet de Saint-Quentin.

Étaient présents :

REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT :

- Mme DAVERTON - Sous-Préfet de Saint-Quentin
- Mme STOTER – Sous-préfecture de Saint-Quentin
- Mme GARBERI – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- Mme DI NATALE – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- Mme ROHMER – Assistante DREAL
- Mme SIGNOLET – Agence Régionale de la Santé
- M. TILLANT – Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 02)

REPRÉSENTANTS LES ÉLUS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

- M. DA FONSECA - Maire de Vendeuil
- M. DEMOULIN - Maire d'Achery
- Mme SUEUR - Maire de Travecy
- Mme ABDOULI - Adjointe au Maire de Brissy-Hamegicourt
- M. LEMAHIEU - Maire de Remigny
- M. DHIEL - Maire de Brissay-Choigny
- M. NIAY - Maire de Mayot

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS :

- M. FLAMME - Président Directeur Général
- M. POLLIN – Directeur ARF Vendeuil
- M. DUFETEL – Responsable QHSE
- M. BALANDIER – Conseiller sécurité transport matières dangereuses
- M. MEYZA – Directeur des relations publiques

REPRÉSENTANTS DES RIVERAINS :

- M. HUET – Riverain commune de Vendeuil
- M. FRANCKET – Association Vie et Paysage

Ordre du jour:

- Présentation de l'activité 2018 de l'entreprise ARF
- Présentation des inspections et des actions de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL)
- Présentation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Questions diverses

Madame le sous-préfet ouvre la séance et précise que la CSS a été avancée suite à l'incendie survenu en mars. Elle remercie également le commandant Tillant de sa venue pour présenter le PPI qui vient d'être signé.

1 – PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ 2018 DE L'ENTREPRISE ARF

ARF présente le bilan de l'activité du site de Vendeuil. La présentation est jointe au présent compte rendu.

M. DUFETEL rappelle la nécessité de signaler les odeurs lorsqu'il y en a et ajoute qu'il ne faut pas hésiter à appeler ARF au besoin.

Il signale également que le site est en arrêt technique pour maintenance (10 jours d'arrêt).

Mme le sous-préfet demande s'il est courant de mettre le site à l'arrêt.

M. FLAMME précise qu'il est obligatoire de faire un arrêt annuel pour maintenance.

M. POLLIN explique que le mois de mai était idéal pour faire cet arrêt, en raison des ponts, où les stocks avaient diminué.

M. FRANCKET demande comment sont valorisés les mâchefers dans les mines de sel.

M. DUFETEL explique que le fait de combler la mine est considéré comme de la valorisation. Il rappelle également que les transferts transfrontaliers de déchets sont réglementés par un règlement européen, et que ces transferts sont bien encadrés, à la fois par des autorités compétentes du pays de départ des déchets, et par des autorités compétentes du pays d'arrivée des déchets.

Mme ABDOULI demande quel est le pays de destination des mâchefers.

M. DUFETEL répond que c'est l'Allemagne.

M. FRANCKET souhaite connaître la ville de destination des déchets.

M. FLAMME précise qu'il ne se souvient plus de la ville précise, mais que ce sont des camions allemands qui viennent charger les déchets en France et les décharger en Allemagne, donc pas d'inquiétude à avoir.

Mme le sous-préfet précise que ce sujet avait déjà été évoqué lors de la dernière CSS.

M. MEYZA signale que le rapport d'activité 2017 a été mis en ligne sur le site www.arf.fr.

Mme le sous-préfet demande ce que sont les dioxines-furanes.

M. DUFETEL lui répond que c'est une substance cancérigène liée à la combustion des déchets.

Mme le sous-préfet se demande pourquoi des variations dans les valeurs rejetées sont constatées.

M. DUFETEL répond qu'il n'y a pas d'explication précise.

M. DUFETEL précise ensuite qu'une nouvelle campagne d'analyse de jauges OWEN va être menée. De plus, cette année, des analyses sur des légumes provenant de potagers et des graminées vont également être réalisées par la même société qui s'occupe des jauges OWEN. Les résultats de ce suivi sont prévus pour octobre. Ce suivi est renouvelé tous les trois ans.

M. FRANCLET fait remarquer que l'analyse des jauges OWEN a mis en lumière une valeur plus élevée de la concentration en arsenic au point 4 que sur les autres points de mesure.

M. DUFETEL répond que ce paramètre sera à suivre lors des prochaines campagnes, et qu'il sera à regarder dans les résultats d'analyses des légumes de potagers.

M. DA FONSECA demande si un riverain de Vendeuil a été sélectionné pour ce suivi.

M. DUFETEL répond positivement et précise que trois riverains acceptent le prélèvement de salades pour analyses.

M. DA FONSECA demande à ce que les résultats soient communiqués aux riverains concernés.

Mme le sous-préfet rappelle l'importance de tenir les riverains au courant des résultats d'analyses.

M. DUFETEL acquiesce et précise que les prélèvements dans les jardins sont des prélèvements « particuliers » car ARF n'a aucune maîtrise sur les conditions de prélèvements. Des pesticides peuvent avoir été mis par les gens. Le bureau d'études demandera aux riverains concernés si des traitements ont été réalisés et lesquels.

M. DUFETEL fait un point sur l'incendie de mars dernier : ce dernier a débuté sur la chaîne de broyage et les secours ont été appelés par précaution mais le feu a été maîtrisé avant leur arrivée. Cet incident a permis de mettre en lumière le fait qu'il y avait risque de propagation de l'incendie de la première partie de la chaîne de broyage vers la deuxième partie du bâtiment. Les bandes transporteuses vont ainsi être asservies à la détection incendie et seront stoppées immédiatement en cas de détection incendie, supprimant le risque de propagation du feu via les bandes transporteuses.

M. FRANCLET s'interroge sur les causes de l'incendie.

M. DUFETEL explique que l'activité telle qu'elle existe engendre un risque d'incendie, et que c'est pour cela que les installations sont équipées de systèmes d'extinction automatiques.

Mme le sous-préfet rappelle que la communication a bien été faite et elle estime préférable une entreprise qui averti les secours, la DREAL et les membres de la CSS plutôt que de ne rien dire.

Mme SUEUR signale que la commune de Travecy a été informée de l'incendie par le maire de Vendeuil.

M. DEMOULIN demande si cela peut provenir d'un produit qui aurait un point éclair bas.

M. FLAMME lui répond qu'au vu des quantités reçues sur le site, tout est envisageable.

Mme ABOULI demande si le personnel a été impacté.

M. DUFETEL précise que 4 personnes sont allées à l'hôpital par simple précaution mais sont rapidement revenues.

Les dégâts matériels n'ont concerné qu'un détecteur incendie et l'installation n'a été remise en fonctionnement qu'après réparation de celui-ci.

M. DEMOULIN demande si des exercices de gestion des situations d'urgence sont réalisés.

M. DUFETEL explique que dans le cadre du plan d'opérations interne (POI), des exercices sont mis en place et que, des formations et sensibilisations du personnel sont réalisées.

M. DA FONSECA demande à ce qu'un point sur les travaux soit réalisé.

M. FLAMME indique que le dernier bâtiment sera terminé pour le 21 juillet.

Mme le sous-préfet interroge l'exploitant sur le nombre de salariés qu'il y a sur site actuellement, et sur le nombre de salariés qu'il y aura sur site après que les travaux soient finis.

M. FLAMME indique qu'il y a actuellement 38 salariés, et que l'effectif passera à 55/60 personnes en fin d'année. Le rapatriement des administratifs du site ARF de Maubeuge se fera cet été, et du personnel supplémentaire au niveau du conditionnement arrivera en fin d'année.

Mme le sous-préfet passe la parole à la DREAL.

2 – PRÉSENTATION DES INSPECTIONS ET DES ACTIONS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Mme DI NATALE présente le bilan des actions 2018 réalisées par la DREAL sur le site d'ARF. La présentation est jointe au compte-rendu.

Un des constats d'inspection est qu'ARF doit améliorer l'interdiction d'accès au site de toute personne non autorisée.

Mme le Sous-Préfet rappelle que le site étant Seveso, l'accès doit être contrôlé. Elle demande quelles seront les conditions d'accès au site qui vont être mises en place.

M. DUFETEL répond qu'une entrée unique avec badges d'accès ou accompagnement avec une personne autorisée va être mis en place.

Concernant l'instruction des différentes affaires relatives à ARF, Mme DI NATALE précise que l'ensemble des demandes seront reprises dans un seul arrêté préfectoral complémentaire.

Mme le Sous-Préfet souligne le fait qu'il est en effet plus simple de s'y retrouver lorsque le nombre d'arrêtés préfectoraux s'appliquant à un site est le plus réduit possible.

Mme la Sous-Préfet passe la parole au SDIS.

3 – PRÉSENTATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION PAR LE S.D.I.S.

La présentation faite par le commandant TILLANT est jointe au présent compte-rendu.

Mme le sous-préfet demande au commandant TILLANT d'expliquer ce qu'est un plan particulier d'intervention (PPI).

Le commandant TILLANT indique qu'en premier lieu, il existe le plan ORSEC, qui est un plan d'organisation des services de l'État en cas de sinistre. Pour les sites Seveso seuil haut dont les effets lors d'un accident majeur sortent des limites de propriété, il existe le PPI. Il explicite également le rôle et les missions des différents services de l'État, mais un PPI est spécifique à un établissement.

Les communes de Vendeuil et Travecy sont concernées par le PPI d'ARF. Le maire est alors directeur des opérations de secours avant prise en charge par le préfet.

M. FRANCKET demande si la population sera informée du risque qu'ARF génère et s'il doit y avoir une préparation en amont.

Le commandant TILLANT précise que le site ARF ne génère pas d'effets toxiques qui touchent les populations. Par contre s'il y a un incendie, des dioxines-furanes peuvent être générées.

Mme GARBERI indique qu'il existe deux versions du PPI, une pour le public et l'autre pour les services concernés.

Le PPI public a été mis en consultation en 2017. Aucune observation n'a été émise et il a été approuvé par le préfet le 23 mars 2018.

Mme GARBERI précise qu'un exercice PPI aura lieu tous les trois ans. Le premier est prévu prochainement. Il s'agira de tester la chaîne d'alerte, et la mise en place du PCO (poste de commandement opérationnel). Pour ce premier exercice, le PCO sera en mairie de Vendeuil et le sens du vent sera fictif.

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs) des écoles se trouvant aux alentours sera testé à l'occasion de cet exercice PPI.

La sirène PPI d'ARF est commandée et sera installée avant l'exercice. Mme GARBERI précise que la réglementation impose que la sirène PPI d'ARF doit être audible dans le périmètre PPI uniquement.

M. DA FONSECA signale avoir demandé un devis pour mettre en place une sirène à Vendeuil, et que le fournisseur l'a informé d'une nouvelle norme à venir concernant les sirènes.

Mme GARBERI conteste cette information. Elle lui fait également part de la possibilité d'utiliser un gestionnaire d'appel téléphonique. En effet, les riverains concernés par le PPI donnent leur numéro à la mairie et la technologie du gestionnaire d'appel prévient toutes les personnes de la liste via un automate en cas de sinistre.

Elle précise de plus qu'une plaquette d'information est en cours de réalisation pour les habitants de Vendeuil et Travecy et qu'elle sera communiquée avant l'exercice.

Mme GARBERI précise qu'en ce qui concerne les écoles, seule l'alerte et la mise en place du confinement seront testées. L'exercice sera ensuite rapidement stoppé pour le PPMS alors qu'il continuera pour le PPI.

Enfin, Mme GARBERI indique que les journalistes seront alertés la veille de l'exercice afin qu'il n'y ait pas d'article dans les journaux créant une panique de la population.

4 - QUESTIONS DIVERSES

M. DEMOULIN demande quel type de produit sera utilisé lors de l'exercice.

Le commandant TILLANT lui répond que ce sera de l'eau et/ou un mélange eau/mousse qui sera utilisé pour maîtriser le sinistre lors de l'exercice.

M. DEMOULIN craint que cela fasse trop d'eau à gérer.

Le commandant TILLANT explique que les bassins sont dimensionnés pour accueillir ces eaux.

M. DUFETEL s'inquiète quant à l'association qui pourrait être faite entre le déclenchement du PPMS et celui du PPI d'ARF, alors que les deux ne sont pas liés, et que les modélisations faites jusqu'alors n'ont révélé aucun effet d'ARF sur les écoles en cas de sinistre.

M. FLAMME précise qu'aucune école ne se trouve dans le rayon PPI d'ARF et qu'il n'y a aucun lien entre le déclenchement du PPI d'ARF et celui du PPMS des écoles.

Mme le sous-préfet confirme qu'il faudra être vigilant à la communication pour qu'aucune inquiétude ne soit créée inutilement.

Mme ABDOULI demande si le PPMS de Vendeuil intègre le risque lié à ARF.

M. DA FONSECA lui répond négativement.

En l'absence de questions supplémentaires la CSS est clôturée à 16 h 10.



~~Le Sous-Prefet de Saint-Quentin~~
Magali DAVERTON